

<https://www.pressegauche.org/Projet-de-loi-no-9-sur-l-integration-des-personnes-immigrantes-aux-besoins-du>



**Projet de loi no 9 sur  
l'intégration des personnes  
immigrantes aux besoins du  
marché du travail - Québec  
doit résister aux pressions du  
patronat (FTQ)**

Publication date: jeudi 30 mai 2019

- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 30 mai 2019 - Dans le cadre de l'étude du projet de loi no 9 sur l'intégration des personnes immigrantes aux besoins du marché du travail, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) invite le gouvernement à porter une attention particulière aux droits des travailleuses et travailleurs immigrants afin que ces derniers ne deviennent pas des salariés de seconde zone. La FTQ rappelle que les milieux syndical et patronal ont convenu d'un consensus dans le cadre de la Commission des partenaires du marché du travail selon lequel une « attention particulière doit être portée au respect des droits, à l'accueil et aux conditions de vie qui sont offerts aux immigrants temporaires et permanents [...] ».**

« Le gouvernement doit garantir à ces nouveaux résidents le droit de bénéficier de façon pleine et entière des dispositions du Code de travail et des normes québécoises du travail lorsqu'ils sont accueillis dans une entreprise. Ça veut dire entre autres avoir les mêmes conditions salariales et d'exercice d'emploi que leurs consoeurs et confrères de travail. Plus de flexibilité oui, mais pas à l'encontre des droits des travailleurs et travailleuses », déclare le président de la FTQ, Daniel Boyer.

Par ailleurs, la FTQ est en accord avec l'idée du ministre responsable du dossier de l'immigration, Simon Jolin-Barette, d'imposer des conditions d'embauche des nouveaux arrivants en obligeant entre autres les employeurs à fournir sur les lieux de travail des locaux pour faire de la francisation et de libérer les employés pour suivre des cours de francisation afin de favoriser leur intégration.

« Nous invitons le ministre à aller de l'avant avec cette idée et à imposer de tels règlements aux employeurs. Le succès de l'intégration c'est aussi l'apprentissage du français et le faire dans les milieux de travail donne une chance de plus aux personnes immigrantes de mieux s'intégrer à la société québécoise. C'est tout de même un minimum que les entreprises doivent assumer pour avoir le privilège d'accueillir ces travailleurs et travailleuses », conclut le président de la FTQ.

La FTQ compte présentement sur plus de 800 comités de francisation oeuvrant dans les différents milieux de travail et leur efficacité a depuis longtemps été démontrée. Au lieu de s'opposer à la francisation des travailleurs et travailleuses dans les milieux de travail, le patronat devrait plutôt s'inspirer du succès de cette initiative syndicale.